

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 36  
Votes exprimés : 36  
POUR : 36  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
16 janvier 2024  
Date d'affichage :  
16 janvier 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE, absent excusé (pouvoir à Claude CATRIN) – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Sandra PICART) – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) - Claudine MANIGAULT – Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –  
Absents excusés : Florian FRAYER - Christophe GENTIL – Clément POINTEAU – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Catherine VERNEAU – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON -  
Absents : Jacqueline DUPLESSY - Bertrand LEBLANC – Michel GCHWEINDER - Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**CHAMBRE ECONOMIQUE DE L'AVALLONNAIS**  
**DESIGNATION DES DELEGUES**

Le Président explique que la Chambre Economique de l'Avallonnais a validé la modification des statuts de l'association lors de l'assemblée générale du 12 décembre 2023. L'article 9 des statuts fixe le nombre de représentants au conseil d'administration en fonction du montant de la cotisation des membres actifs.

**Dans un premier temps**, il propose au Conseil Communautaire de fixer le montant de la cotisation de la CCS pour l'année 2024 à 1,50 € par habitant, soit 10 587 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,  
VALIDE la cotisation de la Chambre Economique de l'Avallonnais d'un montant de 10 587 € pour l'année 2024.

**Dans un second temps**, le conseil communautaire doit désigner 3 délégués pour représenter la CCS au Conseil d'Administration de la Chambre Economique de l'Avallonnais.

Un appel à candidature a été lancé en même temps que l'invitation au Conseil Communautaire afin que les communes puissent proposer une candidature. Les candidatures lors de la séance du conseil sont également acceptées.

Les candidatures sont les suivantes :

- Xavier COURTOIS,
- Pierre NOIROT,
- Stéphane MOREL.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

NOMME les délégués suivants au Conseil d'Administration de la Chambre Economique de l'Avallonnais :

Monsieur Xavier COURTOIS,  
Monsieur Pierre NOIROT,  
Monsieur Stéphane MOREL.

CHARGE le Président de notifier cette délibération à la Chambre Economique de l'Avallonnais.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette cotisation seront inscrits au budget primitif principal 2024 à l'article 6281.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL

Le Président,  
Xavier COURTOIS

PUBLIEE LE  
26/01/2024



REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com